

Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



Conseillers en exercice :	19
Conseillers présents :	17
Conseillers votants :	19
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 26 avril 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mil seize, le trois mai, le  
Conseil Municipal de la Commune de  
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est  
réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Pascale  
MORIAUD, Maire*

**PRESENTS : TRONCHON J. CHANTELOT  
C. BILLARD G. MOTTIER G. FICHARD B.  
De PROYART A. MEYRIER M.  
DENERVAUD M. CHEVRON F. ZANNI F.  
MONTANES A. BRILL J. FOURQUES DE  
RUYTER S. DURET BENOUE N.  
PORTAILLER J. GOSSELIN M.H.**

**EXCUSES : LEJEUNE S. «pouvoirs à ZANNI  
F.» ARNOUX R. «pouvoir à GOSSELIN  
M.H.»**

Est élue secrétaire de la séance : DENERVAUD  
M.

---

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 03 MAI 2016**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 12 avril 2016.

**CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE, AGENCE POSTALE ET  
BIBLIOTHEQUE : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse établi le 19 avril 2016 par le maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Attribue les marchés suivants pour un montant total de 1 958 687.65 € HT, soit  
2 350 425.18 € TTC ;

<b>LOT</b>	<b>NATURE TRAVAUX</b>	<b>NOM ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT H.T.</b>
01	Terrassements - VRD	GROPPI	81 583.90
02	Gros œuvre	BACHETTI	495 000.00
03	Charpente – couverture - zinguerie	TOSCO	217 352.27
04	Etanchéité	EFG	62 433.26
05	Menuiseries ext aluminium	EPBI	119 017.25
06	Menuiseries intérieures	BOUVIER FRERES	296 611.00
07	Cloisons-Plafond plâtre et démontables	SNPI	61 500.00
08	Carrelage Faïence	BOUJON	50 835.00
09	Sols souples	CHABLAISIENNE DE REVETEMENTS	11 560.50
10	Peinture et revêtements muraux	YAKUT	62 844.90
11	Serrurerie métallerie	TORRES	52 416.75
12	Ascenseur	ERA	24 200.00
13	Agencement	MOBILIER BOIS DESIGN	57 965.33
14	CVS	HAUTEVILLE	223 578.00
15	Courants forts et faibles	MUGNIER	141 789.49
			1 958 687.65

- Déclare infructueux le lot n°16 – Aménagements extérieur ;

- Autorise Madame le Maire à signer les marchés.

### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil, à 18 voix pour et une abstention (DURET BENOÛ N.) décide d'attribuer les subventions suivantes aux sociétés et organismes d'intérêt général et local en 2016 :

<b>Associations</b>	
Amicale des Aides à Domicile Thénières	100.00
Amicale des Vétérans du Foot Chens	300.00
Amicale Sapeurs Pompiers Chens	1 200.00
Anciens AFN Chens	200.00
Ass des Lieutenants de Louveterie	35.00
Ass Française Sclérosés en Plaque - AFSEP	35.00
Ass La Douceur de Vivre EHPAD Bons	90.00
Ass du Morillon	50.00
Ass Parent Enfant Inadapté Thonon/Chablais-APEI	30.00
Ass Parent Enfant Inadapté Aix les Bains-APEI	30.00
Ass Parents d'Eleves - APE Chens	3 500.00
Banque Alimentaire de la Haute Savoie	210.00
CARCAJOU Douvaine	100.00
Centre Léon Bérard Recherche contre le cancer	50.00
CYNEMA Jeunes	50 000.00

Délégation Départ Education Nationale - DDEN	50.00
Ecole Privée Saint François Douvaine	800.00
Groupement du Chablais lutte contre la grêle	710.00
Hôpitaux Léman Equipe Mobile Psychosociale	50.00
Léman Aviron Club	1 000.00
Ligue Contre le Cancer Haute Savoie	50.00
Maison Familiale Rurale de Saint André le Gaz	80.00
Maison Familiale Rurale de Cranves Sales	80.00
Medes Sapcom	100.00
MJC Douvaine	2 180.00
Mutuelle Prévoyance Pers Communal	273.00
Prévention Routière	200.00
Protection Civile Haute Savoie	50.00
os de la douane	100.00
Secours catholique	100.00
vallons de l'Hermance	300.00
<b>TOTAL</b>	<b>19 003.00</b>

Monsieur Jérôme TRONCHON, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

Ass Art et Culture - Granges de Servette	600.00
--	--------

Madame Martine MEYRIER, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

Ass des Donneurs de Sang Bas-Chablais	200.00
---------------------------------------	--------

Monsieur Gilles BILLARD, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

Chens'Anim	2 000.00
------------	----------

Monsieur Angel MONTANES, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

FC Léman Presqu'île	2 500.00
---------------------	----------

Madame Françoise ZANNI, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

Panier Relais Douvaine	650.00
------------------------	--------

Mesdames Françoise ZANNI et Sabine LEJEUNE sont opposées au montant de cette subvention pour :

Ass Familles Rurales Douvaine	1 000.00
-------------------------------	----------

Elles souhaitent que le montant demandé soit celui accordé, soit 1640 €.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET CAMPING 2015 SUITE A CLOTURE :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur municipal en poste à Douvaine.

Madame le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion du budget camping avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du budget camping du receveur municipal pour l'exercice 2015.

## **CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE ET RESTRUCTURATION- RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE : AUTORISATION A SOLLICITER UNE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Le Fonds Départemental pour le Développement des Territoires est destiné à financer des projets d'investissement portés par les communes, notamment la construction et rénovation de bâtiments scolaires (écoles maternelles et primaires) et de services aux familles (crèches, garderies, cantines, etc.).

Elle propose de solliciter cette subvention pour les projets suivants :

- Construction de la nouvelle mairie, agence postale et de la bibliothèque
- Restructuration et extension du groupe scolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide maximum du Conseil Départemental au titre du FDDT pour les travaux de :

- Construction de la nouvelle mairie, agence postale et bibliothèque
- Restructuration et extension du groupe scolaire

## **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – AVIS SUR LE PERIMETRE DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-CHABLAIS, DES COLLINES DU LEMAN ET DE LA COMMUNE DE THONON LES BAINS :**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le Préfet peut, après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de Haute-Savoie, proposer un périmètre de fusion qui n'est pas prévu parmi les orientations du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui avait été présenté en octobre 2015. Ainsi, en application des dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 et après avoir recueilli l'avis de la CDCI le 04 mars 2016 sur l'amendement proposé à la suite de l'adoption du Pacte Politique, le Préfet propose la fusion de la Communauté de Communes du Bas-Chablais, de la Communauté de Communes des Collines du Léman, avec extension à la commune de Thonon-les-Bains par arrêté préfectoral du 13 avril notifié le 20 avril 2016 à la commune. Le SDCI précise qu'il s'agit ainsi de créer une communauté d'agglomération. Dès lors, la commune dispose

d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, faute de quoi son avis est réputé favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes du Bas-Chablais, de la Communauté de Communes des Collines du Léman, avec extension à la Commune Thonon-Les-Bains.

### **APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DES GESTION DE HAUTE SAVOIE :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de Haute-Savoie est arrivée à échéance en 2015.

Elle présente au Conseil Municipal une nouvelle convention et lui demande de l'autoriser

à la signer pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, en précisant que ce service est une obligation de l'employeur.

Le service de médecine de prévention du Centre de Gestion 74 assure notamment le suivi médical des agents et les diverses actions de prévention sur le milieu professionnel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Madame le Maire de signer la convention relative à l'adhésion au service de médecine de prévention du centre de Gestion de Haute-Savoie.

### **FIXATION DES DROITS DE PLACE A SOUS-CHENS :**

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération n° 2015-42 en date du 12 mai 2015,

Vu les travaux réalisés à Sous-Chens pour l'aménagement d'une aire de stationnement pour bateaux,

à l'unanimité, modifie les droits de place à Sous-Chens comme suit :

- Propriétaire résident principal sur la Commune : 150.00 €
- Résident extérieur à la Commune : 250.00 €

### **PROPRIETE COMMUNALE A «COLLONGETTE» : AUTORISATION A REGLER LES FRAIS D'AVOCAT :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la note d'honoraires établie par Me FAVRE-ESCOUBES pour une mission de contrôle qui lui a été confiée sur la propriété communale de la ferme de Collongette.

Madame Marie-Hélène GOSSELIN demande si les réponses apportées répondaient à nos attentes. Les éléments apportés n'ont pas donné entière satisfaction.

Madame Sophie FOURQUES de RUYTER demande si l'ordre de mission a fait l'objet d'un mail ou d'un courrier.

Au vu des éléments produits, il est demandé de négocier le montant des prestations avec me FAVRE ESCOUBES.

### **REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN AGENT :**

Le Conseil Municipal,

Vu la facture payée par Monsieur Thierry RENAULT pour la visite médicale périodique obligatoire pour le permis poids lourd s'élevant à 33 €.

Considérant que cette dépense était indispensable à la poursuite de ses fonctions,

Décide, à l'unanimité, de rembourser les frais de visite médicale engagés par Monsieur Thierry RENAULT pour un montant de 33 €.

### **COMPTE-RENDUS DE REUNIONS**

- Réunion du multi accueil «sucre d'orge» le 03 mai 2016 : Comme précédemment, la priorité a été donnée aux enfants des parents qui travaillent en France.

Dans un souci de sociabilisation, les inscriptions des enfants fréquentant déjà l'établissement ont été reconduites.

- Réunion de la commission finances de la Communauté de Communes du Bas-Chablais le 20 avril 2016 :

Monsieur Jérôme TRONCHON énonce les contributions versées par la CCBC aux organismes de regroupement :

- Symagev : 8.47 €/hab
- SIAC : 22.21 €/hab
- ARC : 2.47 €/hab
- Symasol : 13.77 €/hab
- Sifor : 0.88/hab

Le coût total de ces contributions s'élève à 1 829 688 €.

Madame Marie-Hélène GOSSELIN fait remarquer que ce montant peut paraître élevé, mais il faut cependant prendre en compte le travail effectué.

Pour information, la propriété RENCAST située à Douvaine, à côté d'Intermarché, a été vendue au prix de 1 000 000 €.

- Assemblée générale de la Communauté de Communes du Bas-Chablais

- l'ARC (Association Régionale de Coopération du Genevois Français) sera remplacée par le pôle métropolitain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, représentation plus élargie vis-à-vis de l'Etat, la Région, le Département et du canton de Genève.

Le pôle métropolitain n'aura cependant pas la compétence des autorités organisatrices de mobilité.

- Une réunion de concertation est programmée le 13 mai 2016 pour l'arrivée de la ligne B à Vereire : Le Département n'aura plus la compétence transport à la fin de l'année

2016. La signature de la convention avec les Transports Publics Genevois, prévue en décembre 2016, est remise en cause par le transfert de compétence à la Région.

- Le TADispo assurera des correspondances avec les bus de la ligne E des TPG à Hermance à partir du 13 juin 2016, du lundi au vendredi, de 7h à 20h, moyennant une contribution de 3 € le ticket et 20 € les 10 tickets.

- Commission scolaire le 25 avril 2016 :

La commission a étudié le retour des enquêtes de satisfaction aux activités des TAPS envoyées aux familles. Sur 95 questionnaires, 55 ont été retournés et en moyenne, positif.

Madame Ghislaine MOTTIER informe le Conseil Municipal que deux associations proposent leurs services pour l'organisation des TAPS à partir de la rentrée 2016. Ces offres seront étudiées et présentées à une prochaine séance pour validation.

Les règlements de cantine et garderie sont en cours de modification.

- Assemblée générale de CYNEMA Jeunes le 26 avril 2016 :

Le Président a présenté le bilan 2015. La Convention avec la Fédération des Oeuvres Laïques et la Commune de Messery est signée pour le CEJ 2016-2020.

Seuls 2 parents ont participé à cette réunion

- Réunion de la commission environnement le 24 mars à la CCBC sur le thème des sentiers:

Madame Marie-Hélène GOSELIN et Monsieur Joël PORTAILLER représentaient la Commune de Chens ;

Un état des lieux a été présenté à partir du guide « Le léman et ses sentiers », édité en 2012 et actuellement épuisé. Les sentiers ont été référencés, donnant lieu à une visite de terrain et à la rédaction de fiches. Cet inventaire a été demandé par le Conseil départemental dans le cadre du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires et Promenade de Randonnée). Les sentiers figurant au PDIPR doivent répondre à certains critères dont la quasi absence de parties goudronnées ; dans ce cadre ils sont entretenus par la Communauté de Communes du Bas-Chablais.

En ce qui concerne la commune de Chens, le sentier «les Coteaux de l'Hermance» a été re-balisé à l'automne 2015. Ce sentier est fréquenté, il est entretenu deux fois par an par l'ONF. Se pose le problème du passage des chevaux, l'entretien doit être suivi. Possibilité de parking au mémorial et 5 places à Hermance actuellement en travaux.

La boucle de Beauregard ne peut pas être inscrite au PDIPR car 90 % sont réalisés en goudron. Le balisage et l'entretien, s'il y a lieu, est donc à la charge de la commune, qui doit décider si elle conserve cette boucle.

La boucle VTT est balisée et entretenue par la commune et ne figure également pas au PDIPR car également composée avec trop de goudron.

Projet de faire rejoindre le sentier de Veigy à Chens par les bords de l'Hermance (travaux réalisés par le SYMASOL), à faire figurer sur les cartes.

- Réunion sécurité le 19 avril 2016 : cette première réunion était une réunion de présentation des rôles du garde champêtre et de l'agent de police municipale. Une réunion mensuelle sera organisée pour faire le point sur les problèmes rencontrés. La prochaine réunion est prévue le 24 mai 2016.

Madame le Maire informe du départ de Mlle Anaïs CADY.

- PLU Chens :

▶ 23 mai 2016 : présentation du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) aux personnes publiques associées

▶ 26 mai 2016 : Présentation du PADD à la CCBC pour adoption. Après cela, La Commune aura la possibilité délivrer des sursis à statuer.

▶ 17 juin 2016 : réunion publique pour la présentation du diagnostic et du PADD

- PLUi :

Le cabinet EPODE a été retenu pour conduire l'élaboration du PLUi.

L'objectif est d'adopter le PADD en décembre 2016, avant l'adoption du PADD du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le passage en Communauté d'Agglomération

17 mai 2016 : réunion par secteur Chens, Messery et Veigy.

- Réunion sur les voies vertes le 15 avril 2016 :

Madame le Maire expose qu'en maîtrise communale, les travaux sont subventionnés à 40 % alors qu'en maîtrise d'œuvre Départementale, les travaux sont subventionnés à 60 %.

Monsieur DUVERNAY, conseiller départemental chargé des voies vertes doit reconsidérer notre dossier, pris en considération en maîtrise d'œuvre communale, contrairement aux autres tronçons des communes voisines.

Le Conseil Départemental pourrait apporter une aide à l'acquisition des terrains si les travaux démarrent avant la fin de l'année 2016.

Le cabinet COLLOUD a été chargé de réaliser le plan topographique du 2<sup>ème</sup> tronçon.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal, après une forte insistance auprès de Monsieur le Préfet, que les gens du voyage ont quitté la Commune. Des aménagements ont été réalisés sur le terrain de camping et aux entrées de parking à Tougues pour empêcher de nouvelles installations.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal du départ en retraite de Monsieur Denis DUMONT.

- Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prêter l'entrée de la salle l'Otrement à l'occasion de sépulture.



- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la vente d'objets lumineux à la fête nationale du 14 juillet.

- Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une offre de services de «la France qui roule», une fois par semaine. Il s'agit de plats variés à emporter.

Madame DURET BENOUE est opposé à l'installation d'un commerce ambulancier.

Mesdames Françoise CHEVRON et Marie-Hélène GOSSELIN trouvent les propositions de plats plutôt originales.

Madame Sophie FOURQUES de RUYTER demande quels sont les besoins précis pour ce type d'installation.

Monsieur Joël BRIL fait remarquer que le Conseil Municipal a déjà refusé une demande formulée par une personne de la Commune. Il serait nécessaire de reconsidérer la première demande.

Madame le Maire propose de rencontrer les deux exploitants avant de prendre toute décision.

- Madame le Maire communique quelques dates à retenir :

▶ Cérémonie du 8 mai à 11 H

▶ 12 mai : présentation des différentes actions menées par les pompiers

▶ 19 mai : présentation des entreprises pour la construction de la nouvelle mairie et signature des marchés

▶ 26 mai : première pierre des «Hauts de Beauregard» (programme Esprit Léman).

Madame Sophie FOURQUES de RUYTER demande l'installation de deux panneaux «sens interdit» rue de l'égalité, en face de l'entrée de chaque immeuble.

**LE MAIRE**  
**Pascale MORIAUD**